



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°46

Réunion du : Mardi 30 Avril 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ – CHAMPIONNAT U20

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2019, a décidé de créer, **tant au niveau régional que départemental, un Championnat U20.**

Vous pouvez prendre connaissance du détail de cette nouvelle compétition en cliquant sur le lien suivant : <https://paris-idf.fff.fr/simple/un-nouveau-championnat-u20-en-ligue-et-en-district-la-saison-prochaine/>

COMMUNIQUÉ – FINALES DES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

La Section communique ci-dessous les dates et les lieux des finales des coupes :

Finale des SENIORS

Le mercredi 05 juin 2019 à 20h00 au parc des sports et loisirs de ST OUEN L'AUMONE.

Finales U14 et U15

Le samedi 1^{er} juin 2019 (horaire à définir) au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE.

Finales U16 – U17 et U19

Le dimanche 02 juin 2019 (horaire à définir) au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE.

Finales C.D.M. et Anciens

Le dimanche 16 juin 2019 au Stade du Parc à RUEIL MALMAISON.

COUPE DE FRANCE – Saison 2019/2020**21389946 : ROMAINVILLE C.A. / BRIE F.C. du 28/04/2019**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de BRIE F.C..

ROMAINVILLE C.A. est qualifié pour le prochain tour.

21389954 : PETITS PAINS / COIGNIERES F.C. du 28/04/2019

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé des PETITS PAINS.

COIGNIERES F.C. est qualifié pour le prochain tour.

21389919 : ENT. PAYS LIMOURS / LA VERRIERE F.C. du 28/04/2019

La Section,

après lecture du rapport de de la feuille de match, de l'arbitre officiel et du courriel de l'ENT. PAYS LIMOURS, considérant que l'équipe de LA VERRIERE F.C. est arrivée sur les installations à 14h30, heure du coup d'envoi de la rencontre,

considérant que les formalités liées à l'établissement de la feuille de match informatisée n'avaient pas été effectuées par le club de LA VERRIERE F.C.,

considérant que la F.M.I. n'a finalement pas pu être faite en raison d'un problème de connexion du club de LA VERRIERE F.C.,

considérant qu'une feuille de match papier a été rédigé,

considérant qu'à 15h10 (soit 40 minutes après l'horaire officiel du match), le coup d'envoi du match n'avait toujours pas été donné,

considérant que le match n'a pas eu lieu,

considérant la responsabilité du club de LA VERRIERE F.C. est engagée dans le non déroulement du match en raison d'une part de l'arrivée tardive au stade et, d'autre part, des difficultés à établir la F.M.I.,

considérant que l'équipe de LA VERRIERE F.C. n'a pas mis tout en œuvre pour permettre au match de se dérouler,

par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de LA VERRIERE F.C., l'équipe de l'ENT. PAYS LIMOURS est qualifiée pour le prochain tour.

21389944 : BOBIGNY E.F.C. / LA CAMILIENNE S. du 28/04/2019 reporté au 05/05/2019

Courriel du parc des sports de la Motte à BOBIGNY informant de la tenue de deux rencontres sur la même installation, à la même heure.

La Section fixe cette rencontre le dimanche 05 mai 2019 à 15h00, sur le stade de la Motte à BOBIGNY.

Transmet une copie de la décision au District de la Seine Saint Denis.

21389880 : BOISSY U.J. / NANTEUIL LES MEAUX du 28/04/2019

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de BOISSY U.J.

NANTEUIL LES MEAUX est qualifié pour le prochain tour.

21390410 : MONTREUIL E.S. / LA PLAINE DE FRANCE F.C. du 28/04/2019

Après lecture du courriel du 28/04/2019 de LA PLAINE DE FRANCE F.C. déclarant forfait (hors délai) et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de LA PLAINE DE FRANCE F.C.

MONTREUIL E.S. est qualifié pour le prochain tour.

21390402 : ECQUEVILLY E.F.C. / PRESLES U.S.L. du 28/04/2019

Après lecture du courriel du 27/04/2019 de PRESLES U.S.L. déclarant forfait (hors délai) et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de PRESLES U.S.L.

ECQUEVILLY E.F.C. est qualifié pour le prochain tour.

21390020 : LISSOIS F.C. / BOIS LE ROI F.C. du 28/04/2019

Après lecture du courriel du 27/04/2019 de BOIS LE ROI F.C. déclarant forfait (hors délai) et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de BOIS LE ROI F.C.
LISSOIS F.C. est qualifié pour le prochain tour.

21389890 : MILLY GATINAIS F.C. / LONGUEVILLE STE COLOMBE du 28/04/2019

Après lecture du courriel du 27/04/2019 de LONGUEVILLE STE COLOMBE déclarant forfait (hors délai) et de la feuille de match, la Section enregistre le forfait non avisé de LONGUEVILLE STE COLOMBE
MILLY GATINAIS F.C. est qualifié pour le prochain tour.

21389852 : JEUNES DU STADE E.S. / CHAMPS F.C. du 28/04/2019

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre arbitre,
Absence de l'équipe de CHAMPS F.C. à l'heure du coup d'envoi
. enregistre le forfait non avisé de CHAMPS F.C., l'équipe de **JEUNES DU STADE E.S. est qualifiée pour le prochain tour.**

21389900 : GARCHES VAUCRESSON / CRETEIL U.F. du 28/04/2019

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre arbitre,
Absence de l'équipe de CRETEIL U.F. l'heure du coup d'envoi
. enregistre le forfait non avisé de CRETEIL U.F., l'équipe de **GARCHES VAUCRESSON est qualifiée pour le prochain tour.**

21389941 : BAILLAINVILLIERS A.S. / LUTS F.L. du 28/04/2019

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre arbitre,
Absence de l'équipe de LUTS F.L. l'heure du coup d'envoi
. enregistre le forfait non avisé de LUTS F.L., l'équipe de **BALLAINVILLIERS A.S. est qualifiée pour le prochain tour.**

Informations importantes concernant le 2ème tour

Les désignations des rencontres pour le 2ème tour sont affichées sur le site de la LPIFF :
(<http://paris-idf.fff.fr>).

Tous les clubs de Districts qualifiés au 1er tour et tous les clubs de Ligue sont concernés par ce 2ème tour.

Soit 267 clubs concernés, 133 rencontres et un exempt pour ce tour, le F.C. ROMAINVILLE.

Toutes les rencontres sont à jouer le **dimanche 02 juin 2019, date officielle figurant au calendrier des compétitions de la L.P.I.F.F.**

En cas d'arrêtés municipaux d'interdiction de terrain ou d'installations indisponibles pour la journée du 02 juin 2019, les rencontres seront obligatoirement inversées.

Important :

Les rencontres des clubs finalistes des Coupes Départementales seront à jouer le dimanche 09 juin 2019.

SENIORS - CHAMPIONNAT

20435030 : LES ULIS C.O. 1 / BRETIGNY F.C.S. 1 du 11/05/2019 (N3)

Demande de changement d'horaire des ULIS C.O. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 11 mai 2019 à 15h00, sur le stade Jean Marc Salinier aux ULIS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY F.C.S. parvenu dans les délais impartis.

20507434 : VIRY CHATILLON E.S. / MELUN F.C. du 04/05/2019 (R1/B)

Demande de changement d'horaire de VIRY CHATILLON E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 04 mai 2019 à 16h00, sur le stade Henri Longuet à VIRY CHATILLON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de MELUN F.C., parvenu dans les délais impartis.

20435144 : AUBERVILLIERS F.C.M. 2 / VAL YERRES CROSNE A.F. 1 du 24/03/2019 (R2/A)

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 24 avril 2019 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe Seniors d'AUBERVILLIERS F.C.M., à compter du 27/05/2019.

La Section demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS, accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci **pour le premier match à purger sur la Saison 2019/2020.**

20891080 : AVONNAISE U.S. 1 / LINAS MONTLHERY E.S.A. 2 du 05/05/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire de l'U.S. AVONNAISE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 04 mai 2019 à 19h00, sur le stade Benjamin Gonzo à AVON.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de LINAS MONTLHERY E.S.A., parvenu dans les délais impartis.

20891077 : BAGNEUX C.O.M. 1 / LE MEE SPORTS 2 du 05/05/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 14h00, sur le stade René Rousseau à BAGNEUX.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

20891078 : VERSAILLES 78 F.C. 2 / VIRY CHATILLON E.S. 2 du 05/05/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire de VIRY CHATILLON E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 14h00, sur le stade Montbauron à VERSAILLES.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VERSAILLES 78 F.C., parvenu dans les délais impartis.

20436331 : MARLY LA VILLE E.S. / GOUSSAINVILLE F.C. du 05/05/2019 (R3/D)

Demande de changement de terrain de MARLY LA VILLE E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 15h00, sur le stade Martial DURONSOY à MARLY LA VILLE.

Accord de la Section.

U19 - CHAMPIONNAT

20503395 : TRAPPES E.S. 1 / ARGENTEUIL R.F.C. 1 du 05/05/2019 (R2/A)

Demande de changement d'horaire de TRAPPES E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 13h00, sur le stade Gilbert Chansac à TRAPPES.

Accord de la Section, 13h00 étant l'horaire officiel de ce championnat.

20502980 : TORCY P.V.M. US 2 / NANTERRE E.S. 1 du 05/05/2019 (R2/B)

Demande de changement de date et d'horaire de TORCY P.V.M. US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 04 mai 2019 à 16h00, sur le complexe sportif du Frémoy à TORCY.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de NANTERRE E.S. parvenu dans les délais impartis.

20504135 : LE MEE SPORTS 1 / ARGENTEUIL R.F.C. 2 du 03/02/2019 reporté au 27/04/2019 (R3/D)

La Section,

après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre et du délégué officiel, courriel de LE MEE SPORTS, courriel d'ARGENTEUIL R.F.C., décision de la C.R.P.M.E.), considérant que l'équipe d'ARGENTEUIL R.F.C. était absente au coup d'envoi, considérant que, par courriel, en date du 27/04/2019, le club d'ARGENTEUIL R.F.C. a informé de son impossibilité de se déplacer en raison de la panne d'un minibus, considérant qu'il s'agissait d'un match sensible organisé dans des conditions très particulières, par ces motifs,

. donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe d'ARGENTEUIL R.F.C. (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à LE MEE SPORTS (3 points ; 5 buts).

U17 - CHAMPIONNAT

20506111 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / SARCELLES A.A.S. du 05/05/2019 (R1)

Demande de changement d'horaire de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 12h30, sur le stade Albert Talar à SAINT GRATIEN.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES A.A.S., parvenu dans les délais impartis.

20506375 : TREMBLAY F.C. 1 / CERGY PONTOISE F.C. 1 du 05/05/2019 (R2/B)

Demande de changement de date de TREMBLAY F.C. via FOOTCLUBS.

La Section ne peut accepter cette demande qui avait déjà été formulée avant la date du match de l'équipe 2 de TREMBLAY F.C. dont il fait référence dans la demande.

Le match est maintenu au 05/05/2019.

20506775 : EPINAY ACADEMIE / EVRY F.C. 2 du 05/05/2019 (R3/C)

Demande de changement d'horaire d'EPINAY ACADEMIE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 12h00, sur le stade Léo Lagrange à EPINAY SUR SEINE

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du F.C. EVRY., parvenu dans les délais impartis.

20506904 : BRETIGNY F.C.S. 3 / LES ULIS C.O. du 05/05/2019 (R3/D)

Demande de changement d'horaire et de terrain de BRETIGNY F.C.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 11h30, sur le stade Auguste Delaune à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit des ULIS C.O., parvenu dans les délais impartis.

U16 - CHAMPIONNAT

20507038 : MONTROUGE F.C. 92 / PARIS ST GERMAIN F.C. du 05/05/2019 (Poule A)

Demande de MONTROUGE F.C. 92 à décaler le match au 12 mai 2019 via FOOTCLUBS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du PARIS ST GERMAIN F.C. parvenu dans les délais impartis.

20507050 : MANTOIS 78 F.C. / VILLEJUIF U.S. du 26/05/2019 (Poule A)

Demande de MANTOIS 78 F.C. pour avancer le match au 12 mai 2019 via FOOTCLUBS.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF U.S. parvenu dans les délais impartis.

20507036 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / VILLEJUIF U.S. du 05/05/2019 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN via FOOTCLUBS.
Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 mai 2019 à 12h30, sur le stade Auguste Delaune à SANNOIS
Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF U.S. parvenu dans les délais impartis.

U15 - CHAMPIONNAT

20475194 : PARIS F.C. 2 / VERSAILLES 78 F.C. 2 du 11/05/2019 (R3/A)

Demande de changement d'horaire de PARIS F.C. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 11 mai 2019 à 14h00, sur le stade Déjerine à Paris 20^{ème}.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de VERSAILLES 78 F.C. parvenu dans les délais impartis.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

Demande de précisions du des PORTUGAIS D'ANTONY sur les descentes du Championnat R3 en D1

La Section,

Rappelle que l'article 5.3.3 du Règlement du Championnat du Dimanche Matin dispose que pour la saison 2018/2019 : « *Les deux dernières de chacun des groupes et la moins bonne équipe prise entre celles classées 10èmes de chacun des groupes à douze et celle classée 11ème du groupe à treize descendent en Départemental 1 de leur District la saison suivante. Pour départager les équipes classées 10èmes des groupes à douze et celle classée 11ème du groupe à treize, il est fait application des dispositions de l'article 14.10.3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.. Le premier de chacun des groupes de Départemental 1 et le meilleur 2ème de cette division accède au Régional 3 la saison suivante.* »,

S'agissant de sa 1^{ère} question, invite le club à se référer à l'article 14.10.3 qui fixe les modalités de départage des équipes entre groupes d'une même division,

S'agissant de sa 2^{ème} question, lui fait observer que conformément à l'article 14.8, « *pour combler les vacances des groupes, les équipes appelés à pourvoir à ces vacances éventuelles sont celles qui sont classées immédiatement après les montantes* ».

Précise enfin que la moins bonne équipe prise entre celles classées 10èmes de chacun des groupes à douze et celle classée 11ème du groupe à treize descendra automatiquement en Départemental 1 car il ne s'agit pas d'une descente supplémentaire mais d'une descente automatique prévue réglementairement.

20442548 : PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE / ST CYR LUSO du 28/04/2019 (R3/A)

Courriel des PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE indiquant son forfait sur ce match et son forfait général
La Section enregistre le 2^{ème} forfait avisé des PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE.

PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE : - 1 pt – 0 but

ST CYR LUSO : 3 pts – 5 buts

La Section enregistre le FORFAIT GENERAL de l'équipe des PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE avant les 3 dernières journées.

20848142 : MALAKOFF U.S.M. / BOBIGNY A.F. du 28/04/2019 (R3/B)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant l'absence de l'équipe de BOBIGNY A.F. à l'heure du coup d'envoi,

Enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de BOBIGNY A.F..

MALAKOFF U.S.M. : 3 pts – 5 buts

BOBIGNY A.F. : - 1 pt – 0 but.